



MAINS BSL



## **Politique d'attribution et d'encadrement des témoignages**

Crée à Rimouski en 1997  
Révisée le 14 septembre 2010  
Révisée le 4 octobre 2011  
Révisée le 7 janvier 2012  
Révisée mai 2013  
Révisée 23 juin 2015

## Sommaire

|   |      |
|---|------|
| Préambule.....                          | P.3  |
| Principes généraux.....                 | P.4  |
| Organismes demandeurs.....              | P.5  |
| L'organisme MAINS BSL.....              | P.6  |
| Le témoignante de MAINS BSL.....        | P.6  |
| Modalité d'attribution.....             | P.7  |
| Contenu des témoignages.....            | P.7  |
| Risques et avantages du témoignage..... | P.9  |
| Évaluation des témoignages.....         | P.10 |
| Compensation financière.....            | P.11 |
| Révision de la politique.....           | P.12 |
| Note .....                              | P.12 |
| Annexe.....                             | P.13 |

## Préambule

Dire sa séropositivité passe par le témoignage. Dire son homosexualité passe par le témoignage. Ses enjeux sont nombreux, et pas des moindres, puisqu'encore aujourd'hui, on ne peut pas dire « Je suis séropositif » sans craindre d'être rejeté ou discriminé, et même dire son homosexualité n'est pas toujours simple. Réfléchir à la manière d'accompagner au mieux les personnes pour qu'elles puissent témoigner de manière éclairée et librement consentie est l'objectif de ce guide.



Le témoignage assure l'expression directe des personnes touchées par le VIH/sida, une ITSS ou avec un vécu LGBT. Un des objectifs de MAINS est de favoriser la prise de parole des personnes touchées sur ce qu'est leur vie tous domaines confondus (les soins, les droits, la vie affective et sexuelle, la vie quotidienne, la vie professionnelle, etc.). Le témoignage permet notamment d'alimenter et d'enrichir la compréhension mutuelle. Le témoignage offre au grand public l'occasion de prendre connaissance des revendications des associations et des difficultés des personnes. Il permet d'entendre une réalité en s'identifiant plus ou moins au vécu d'une personne. Celui ou celle qui témoigne de ses difficultés à joindre les deux bouts, et qui, du coup, laisse de côté les soins médicaux, aura un impact plus grand sur le public qu'un discours bien rôdé et objectif sur les difficultés de l'accès aux soins.

Le témoignage est une activité de prévention que MAINS BSL offre à toutes les organisations sur le territoire du Bas Saint-Laurent qui en font la demande. Ce type d'intervention permet de livrer une information pertinente concernant le vécu des personnes touchées et de leurs proches et contribue ainsi à développer chez la population une perception plus positive de cette réalité.

Les témoignages permettent aussi de transmettre directement aux participants des messages de prévention personnalisés. Ces messages possèdent un caractère plus audacieux que ceux exprimés jusqu'ici par les outils traditionnels (dépliants, affiches, journaux, radio, télévision). Ils offrent également la possibilité de répondre aux préoccupations des participants.

L'éducation et la prévention étant des secteurs stratégiques de la lutte au VIH/Sida ou la lutte contre l'homophobie pour ne citer que ceux-là. MAINS BSL considère que la mise en place d'un tel service a un impact majeur auprès de la population. Plusieurs personnes ont d'ailleurs manifesté le désir de faire des témoignages, mais trouvaient important d'obtenir du support dans leur intervention. MAINS BSL leur propose dans un premier temps un encadrement adéquat en ce qui a trait à la formation, l'évaluation et l'équité des attributions et, dans un deuxième temps, l'accompagnement d'un intervenant de l'organisme, lors du témoignage.

### **Principes généraux**

- 1- Toutes les personnes, désireuses de faire un témoignage (atteintes du VIH, d'une ITSS, ou provenant de la communauté LGBT), membres de MAINS BSL, devront être mises au courant de l'existence de la politique de témoignages. Une copie de la présente politique sera remise sur demande.
- 2- La personne reçoit une compensation financière de 50.00 \$ (cinquante dollars) lorsqu'elle livre publiquement un témoignage.
- 3- Ce guide veut permettre le maintien de la qualité des interventions d'éducation et de prévention mises de l'avant par MAINS BSL.

4- Dans le cadre des témoignages effectués selon le traitement établi dans cette politique, le témoin représente MAINS BSL et accepte ainsi les conditions inhérentes à cette politique. Advenant que la personne ne se conforme pas à la politique, son nom pourrait être rayé de la liste des personnes aptes à témoigner.

5- Le « témoinant » reçoit de MAINS BSL l'encadrement nécessaire pour lui permettre de livrer un témoignage de qualité conforme aux balises décrites dans cette politique.

6- Dans le cadre des témoignages effectués, un représentant de MAINS BSL accompagnera le « témoinant ».

7- L'Agent psychosocial avec l'Agent terrain (soit l'Agent de promotion, l'Agent LGBT ou l'Agent ITSS) choisissent la personne qui livrera le témoignage en tenant compte de la réalité du milieu où elle ira témoigner et de la disponibilité des témoins. L'Agent de prévention s'assure que les besoins de l'organisme demandeur soient bien satisfaits.

8- Lorsqu'une personne, membre de MAINS BSL, fait des témoignages et/ou veut faire des témoignages en son nom personnel, elle est tenue responsable des informations livrées. L'organisme n'entérine pas le contenu de son témoignage.

### **Organismes demandeurs**

Toute institution peut bénéficier pour ses membres, usagers, employés, bénévoles, etc.; de l'activité témoignage réalisée par l'équipe de MAINS BSL. Pour ce faire, l'organisme demandeur doit adresser sa demande à l'Agent terrain (l'Agent de prévention, l'Agent d'information et/ou l'Agent ITSS de MAINS BSL).

Cette demande est soumise à certaines limites inhérentes à l'application de cette politique et aux orientations mises de l'avant par M.A.IN.S. Bas-Saint-Laurent. L'organisme demandeur doit accepter de déboursier le montant demandé de 50.00 \$ (cinquante dollars).

### **L'organisme MAINS BSL**

M.A.IN.S. Bas-Saint-Laurent reçoit les demandes de témoignage et met en œuvre les conditions nécessaires pour en assurer une juste attribution. Le formulaire utilisé est le formulaire de demande présenté en annexe 1.

L'Intervenant psychosocial, de concert avec l'Agent terrain ( Agent de prévention, Agent LGBT ou l'Agent ITSS), supporte et encadre les personnes qui témoignent dans la réalisation de leurs mandats et facilite la révision et la vérification de cette politique. L'Agent psychosocial s'assure à ce que les « témoins » soient accompagnés par un membre de l'équipe pour à la fois supporter la personne qui témoigne et pour représenter l'organisme. De plus, en collaboration avec les témoins, l'Agent terrain voit à la promotion et au développement de l'activité témoignage selon les orientations stratégiques choisies.

### **Le « témoin » de MAINS BSL**

Membre de MAINS BSL, le « témoin » désireux de s'impliquer dans cette activité en fait une demande à l'Intervenant psychosocial. Selon la politique, le « témoin » livre son histoire selon le contenu décrit dans cette politique. Après le témoignage, l'accompagnateur assume la responsabilité de l'évaluation du témoignage auprès des participants et du responsable de l'organisme demandeur.

Pour ces services, le témoignante reçoit une compensation financière telle qu'établie dans ce document.

### **Modalités d'attribution**

L'Agent de prévention et l'Agent LGBT cheminent les demandes des organismes auprès de l'Agent psychosocial. Celui-ci a la responsabilité d'attribuer les demandes de témoignages aux membres PVVIH (Personnes Vivant avec le VIH). Celles-ci ont signifié leur intérêt à participer à cette activité en communiquant directement avec l'Agent psychosocial. L'Agent tiendra à jour un journal des personnes intéressées à témoigner.

Cette attribution s'effectue selon les critères suivants :

- 1- La nature de la demande et la mission de l'organisme demandeur telles que décrites dans le formulaire de demande doit correspondre aux intérêts exprimés par le témoignante.
- 2- La fréquence des témoignages effectués par les PVVIH/Sida doit être équitable par rapport à l'ensemble des membres intéressés de MAINS BSL. En ce sens, une rotation des « témoignants » sera effectuée lorsque cela s'avèrera possible ou nécessaire.
- 3- La situation géographique de l'organisme demandeur en rapport avec la situation géographique de la personne voulant témoigner.

## Contenu des témoignages

Pour des raisons d'efficacité et de respect des personnes, le contenu précis des témoignages est laissé à la discrétion des « témoins » qui peuvent l'adapter à leur vécu personnel et à la réalité des publics qui y assistent et y participent.

Dans le but de bien répondre aux besoins des gens et de favoriser l'interaction, il est recommandé que la durée du témoignage de la personne soit d'environ 30 minutes. Par la suite, le témoin permet aux personnes présentes de poser leurs questions ou d'apporter leurs commentaires.

Cependant, toutes les rencontres, incluant un témoignage, doivent comporter obligatoirement des éléments d'information, de prévention et de sensibilisation concernant :

- 1- La réalité des PVVIH/Sida et/ou PVVHC et/ou leurs proches, les réalités LGBT (démystification, préjugés).
- 2- Les moyens de prévention, les comportements sexuels sécuritaires, les outils de protection et leur utilisation.
- 3- MAINS BSL, ses objectifs, ses activités et ses coordonnées. (Présentation par l'accompagnateur).

Ce guide sera d'ailleurs distribué aux « témoins » pour s'assurer de l'uniformité et de la conformité de l'information distribuée aux organismes demandeurs.

Certaines interrogations reviennent néanmoins de façon régulière : la façon dont la personne a été contaminée, la réaction des proches, les effets secondaires de la médication, l'accessibilité aux soins, la vie affective et sexuelle, difficultés liées à la communauté LGBT, le dévoilement, etc.



La préparation est importante. Informez la personne du contexte. L'important pour la personne qui témoigne, c'est de parler avec son cœur, de relater la réalité et de ne pas répondre aux questions qui la troublent, la rebutent ou l'indisposent. Elle peut dire qu'elle ne veut pas parler de ce sujet ou qu'elle n'est pas à l'aise ou qu'elle ne dispose pas de la réponse. L'exercice doit être plaisant !

### Les risques et les avantages d'un témoignage

Les risques :

Stress, angoisse

Risque de se remémorer un passé dangereux

Baisse du moral

Gêne, déprime

Tremblement du corps ou de la voix, transpiration, manque de salive

Propos répétitifs

Peur des réactions, questions, de la confrontation

Malaise en public

Manque d'information sur sa propre maladie

Aller trop loin

Manquer ou avoir trop de temps

Bris de confidentialité

Les avantages :

Accepter sa maladie, son diagnostic, son état

Soulagement, libération, bien-être, mieux-être

Sortir de l'isolement

S'exprimer, dire la vérité sur soi, son vécu

Améliorer la capacité à s'exprimer et faire passer un message

Augmenter l'estime de soi

Améliorer sa capacité écouter, à comprendre

Devenir éducateur, agent de prévention, sensibilisateur

Reprendre du contrôle sur sa vie

Reconstruire son identité



## Évaluation des témoignages

Le témoignage doit être évalué par la personne représentant l'organisme. Celle-ci recueille les commentaires de l'organisme demandeur et des participants et en assume le traitement de concert avec les « témoins ».

L'évaluation des témoignages est une étape importante pour permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la qualité des interventions d'éducation et de prévention mises de l'avant par MAINS BSL.
- Faciliter la mise en oeuvre par les « témoins » et l'Intervenant psychosocial de MAINS BSL des ajustements qui peuvent être nécessaires afin de maintenir la qualité des témoignages.
- Aider à l'identification des besoins en fonction et en recrutement.
- Contribuer à l'évaluation globale de l'activité.

De plus, après chaque témoignage, l'Agent terrain assure auprès du « témoin » et de l'Agent psychosocial, un retour sur l'activité. Au besoin, un suivi sera effectué afin de lui rappeler le but et les politiques encadrant cette activité.

## Compensation financière

Les organismes privés ou publics qui désirent recevoir l'activité témoignage dans leur établissement doivent déboursier la somme de 50.00\$ (cinquante dollars) par témoignage.

Le paiement doit être effectué à l'ordre de MAINS BSL. Le paiement doit être envoyé à l'adresse suivante après le témoignage ou encore selon l'entente préétablie :

MAINS BSL  
162 Lepage  
Rimouski, Québec  
G5L 3H2

L'organisme s'engage par la suite à payer le témoinant. Les honoraires de 50,00 \$ (cinquante dollars) sont entièrement remis au témoinant.

Aucun échange de services ne sera accepté en compensation pour un témoignage. Si le demandeur ne peut assumer les coûts reliés au témoignage, celui-ci sera refusé, et ce dans le but d'être équitable envers toutes les organisations.

Si un organisme demandeur veut donner un montant supérieur à 50,00\$ (cinquante dollars) au témoinant, il sera invité à faire le chèque à l'ordre de MAINS BSL et ce montant sera remis au témoinant par l'organisme.

## Révisions de la politique

La présente politique est en vigueur pour chacune des années financières commençant le 1<sup>er</sup> avril et se terminant le 31 mars.

L'Agent psychosocial devra vérifier annuellement l'application de cette politique et adopter, si nécessaire, des ajustements qui assureront son bon fonctionnement dans le respect des principes généraux qui y sont décrits. Il verra, à partir de l'expérience vécue, à apporter, au besoin, des modifications.

### Notes

Le présent document s'adresse aussi aux personnes désirant livrer un témoignage relatif au vécu des personnes ayant l'hépatite C ou des personnes voulant relater leur réalité LGBT (Lesbienne, Gay, Bisexuel et Transgenre).

L'utilisation du seul genre masculin dans ce document ne vise qu'à alléger le texte.

L'emploi du québécoisisme « témoignant » a été sciemment autorisé, même s'il n'existe pas, ce mot est explicite et tous en comprennent la signification.

Certains passages ont été alimentés par Aides France et le Projet VIHsibilité



## Demande de témoignages

Organisme demandeur :

Personne demandeuse :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Champ d'activité :

Description :

Date :

Heure :

Lieu :

Nombre de participants :

Résumé de la demande :

## Fiche d'évaluation du témoignage

|   | Encerchez le chiffre qui correspond le mieux, 1 étant en accord et 5 en désaccord |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| Le témoignage a répondu à mes attentes.   | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Le témoignage a changé ma vision des personnes vivant avec le VIH.                | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Le témoignage m'a appris des choses sur le VIH.                                   | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Le témoignage s'est déroulé de façon professionnelle.                             | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| À aucun moment, je n'ai été mal à l'aise ou brusqué par le contenu du témoignage. | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Mon intérêt s'est maintenu tout au long du témoignage.                            | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |
| De façon générale, je suis satisfait (e) du témoignage.                           | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |

Nommez un élément que le témoignage vous a apporté.

---

---

Y aurait-il des modifications à apporter au niveau de la présentation et du contenu du témoignage? Si oui, lesquelles?

---

---

Autre commentaire :

---

---

**Merci !**